

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS**« Frustrés de ne pouvoir faire la Fête »**

Bien que les organisateurs avaient anticipé tous les cas de figure et annonçaient fin mai une fête de la musique différente, mais présente le 21 juin, le comité d'organisation composé des élus, des membres l'association du Foyer rural, et de Thierry Daoux ont décidé d'annuler pour la seconde année la Fête de la musique, « en raison d'un protocole sanitaire inapplicable dans les conditions d'organisation de la traditionnelle fête de la musique de Saint-Pardoux » déclare Johann Baranger, maire.



Johann Baranger annonce l'annulation de la Fête de la musique.

Pouvez-vous nous donner les grandes lignes du protocole sanitaire qui vous ont poussé à annuler la Fête de la musique ?

Johann Baranger : « Lors de sa mise en place en 1982, la Fête de la musique était prévue pour des amateurs, aujourd'hui, le protocole sanitaire l'interdit. Pour plus de 1 000 spectateurs, il faut appliquer le contrôle du pass sanitaire, nous serons dans l'incapacité de le faire, n'ayant pas le nombre de bénévoles nécessaires.

« L'organisation d'une buvette oblige de servir à table les consommateurs, là aussi, impossible d'avoir assez de bénévoles, de matériel et d'espace pour assurer au mieux le protocole sanitaire. Toutes les contraintes, une débauche d'énergie pour si peu de musique, pour trois heures de fête,

devant stopper la manifestation à 22 h pour que chacun puisse regagner son domicile avant le couvre-feu de 23 h, nous ont conduits à annuler. »

Aujourd'hui, quel est le ressenti des membres organisateurs ?

« Pour nous, les termes du protocole empêchent l'esprit de la fête de la musique, comme nous la concevons à Saint-Pardoux-Soutiers.

« La fête de la musique, c'est le 21 juin, pas à une autre date, donc nous la reportons à l'année prochaine. Nous sommes frustrés de ne pas la faire, frustrés de ne pas pouvoir la faire, nous restons frustrés tout court... Mais nous ne lâchons rien, nous sommes déterminés à faire la fête l'année prochaine ! »

Le wifi gratuit dans le bourg de Soutiers

Depuis le 1^{er} juin, le bourg de Soutiers est équipé de wifi, accessible près de la salle des fêtes, de la mairie ou encore de la future Francette. Un projet lancé en 2018 avant la fusion avec Saint-Pardoux et qui est opérationnel à ce jour. Les élus de l'époque avaient sollicité la Commission européenne qui souhaitait promouvoir, partout en

Europe, la connectivité gratuite dans les lieux publics comme les parcs, les places, les bâtiments publics, les bibliothèques...

Le programme WiFi4EU offre un accès internet aux habitants et aux visiteurs partout dans l'Union européenne. Un appel à projet d'un montant de 15 000 € qui n'a rien coûté à la commune.